

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

VOTRE SÉJOUR EN BIRMANIE

PASSEPORT, VISAS ET DOUANES

L'entrée sur le territoire birman est soumise à l'obtention préalable d'un visa. Il convient de s'assurer que son passeport a une durée de validité d'au moins 6 mois après la date d'arrivée dans le pays.

Par ailleurs les autorités birmanes demandent de produire une attestation de vaccination ou à défaut un test PCR de moins de 48h ainsi qu'une assurance couvrant la COVID.

Depuis le 17 avril 2022, les autorités birmanes ont repris la délivrance des visas d'affaires et de tourisme, qui peuvent être obtenus en ligne. Il est fortement déconseillé de se rendre en Birmanie avec un visa de touriste et d'y exercer d'autres activités notamment commerciales ou journalistiques.

SANTÉ

Aucune vaccination n'est obligatoire mais certaines vaccinations sont recommandées ; s'assurer d'être à jour dans ses vaccinations habituelles ainsi que celles liées à toutes les zones géographiques visitées.

- La mise à jour de la vaccination diphtérie-tétanos-poliomyélite (DTP) est recommandée, ainsi que la vaccination rubéole-oreillons-rougeole (ROR) chez l'enfant ; la vaccination antituberculeuse est également souhaitable.
- En fonction des conditions locales de voyage, les vaccinations contre la fièvre typhoïde et les hépatites virales A et B peuvent être recommandées.
- Il peut être recommandé d'être vacciné contre la méningite bactérienne, en fonction des conditions locales de voyage.
- La vaccination contre la rage est recommandée aux voyageurs effectuant un séjour prolongé ou aventureux et en situation d'isolement, et particulièrement les jeunes enfants dès qu'ils marchent. Toutefois la vaccination préventive ne dispense pas d'un traitement curatif à mettre en œuvre le plus tôt possible en cas d'exposition avérée ou suspectée, mais elle simplifie le traitement et dispense du recours aux immunoglobulines qui ne sont pas toujours disponibles sur place. Plus d'informations sur le site de l'Institut Pasteur.
- Enfin, pour des séjours en zone rurale, une vaccination contre l'encéphalite japonaise peut être recommandée. Outre la vaccination, cette maladie virale étant transmise par les piqûres de moustiques, il est nécessaire de recourir à des mesures de protection contre ces insectes.

LANGUE

L'anglais est compris et parlé dans les villes touristiques. Au-delà, tous les habitants parlent le birman, mais ils l'utilisent surtout pour se comprendre entre ethnies différentes. À l'intérieur d'une même ethnie, on parle son propre dialecte.

DÉCALAGE HORAIRE

05h30 de plus qu'en France en heure d'hiver et 04h30 en été
En hiver, quand il est 12h00 à Paris il est 17h30 à Rangoun
En été, quand il est 12h00 à Paris, il est 16h30 à Rangoun

MONNAIE

Le Kyat du Myanmar
1 MMK = 0,00044 €
1€ = 2 265 MMK

TÉLÉPHONE

De la France vers la Birmanie : 00 + 95 + indicatif de la ville (sans le 0) + numéro du correspondant
De la Birmanie vers la France : 00 + 33 + numéro du correspondant à 9 chiffres (sans le « 0 »)

ÉLECTRICITÉ

Vous aurez besoin d'un adaptateur
Prise: Type C / D / F / G
Le voltage et la fréquence en Birmanie sont les mêmes qu'en France (230 V, 50 Hz). Vous pouvez donc utiliser tous vos appareils

POURBOIRES

Cela reste bien sûr à la discrétion des clients mais en général nous conseillons de donner environ 10 USD par jour pour le guide et 5 USD par jour pour les chauffeurs.

SÉCURITÉ

Il convient d'y respecter les mesures de prudence inhérentes à tout séjour dans des zones particulièrement touristiques. La prudence est recommandée en cas d'abord par des inconnus : les intéressés peuvent avoir des intentions malhonnêtes, et proposer des boissons ou des aliments pouvant contenir des tranquillisants.

En cas de perte de carte bancaire, il est conseillé de faire immédiatement opposition.

Il est interdit de photographier des installations militaires ou des bâtiments et sites devant lesquels stationnent des militaires ou membres des forces de l'ordre.

Nous vous recommandons :

de proscrire les signes extérieurs de richesse et voyager « léger »

de ne pas laisser vos sacs et appareils photos sans surveillance

d'utiliser les coffres dans les hôtels quand il y en a

d'emporter avec vous une photocopie de vos documents (passeport, permis de conduire...) et de transmettre à notre agence une copie scannée, ce qui nous permettra de réagir très vite auprès des autorités consulaires de votre pays

Pour toutes urgences :

- Police : 199

Une permanence consulaire peut intervenir en cas d'urgence :

Ambassade de France en Birmanie

102 Pyidaungsu Yeithka Road - BP 858

Rangoun

T + 95 1 212 520 // Numéro de permanence T +95 9 51 85 361

Courriel : ambafrance.rangoun@diplomatie.gouv.fr